



L'Hébergement Temporaire chez l'Habitant



Association Habitat Jeunes du Choletais

L'historique

- **2016 : Grenelle de l'apprentissage**
Développer des solutions d'hébergement des apprentis à proximité des entreprises notamment en milieu rural
- **2017-2019 : Mise en place d'un dispositif expérimental d'Hébergement chez l'Habitant**
Soutenu par La Région Pays de la Loire et coordonné L'URHAJ Pays de la Loire
- **Déploiement du dispositif**
 - 2017** : Mauges Communauté : Beaupréau en Mauges et Chemillé en Anjou
 - 2021** : Agglomération du Choletais : territoire Vihiersois
- **2022 : Signature d'une convention avec Mauges Communauté**
Déploiement du dispositif sur l'ensemble de son territoire

Quel est l'intérêt ?



Proximité du lieu de travail

Un hébergement à proximité du lieu de travail pour répondre aux difficultés de mobilité

Coût abordable

D'avril à octobre : 15€/nuit dans la limite de 270€/mois

De novembre à mars : 17€/nuit dans la limite de 290€/mois

Flexibilité d'hébergement

Paiement à la nuitée : séjours courts, alternés

Lien social

Présence humaine rassurante

Simplification des démarches

Formulaire de demande en ligne

Rapidité de réponse

Réponse immédiate aux demandes

Devenir hôte



Accueillir un.e jeune selon les disponibilités, sans engagement contre une contribution financière :

L'été (avril à octobre) : 15€/nuit dans la limite de 270€/mois.

L'hiver (novembre à mars) : 17€/nuit dans la limite de 290€/mois

48 hôtes en 2024

- ✓ Avoir une chambre disponible de 9 m² ou plus
- ✓ Permettre au jeune un accès à la cuisine, SdB et WC
- ✓ Adhérer au projet associatif et à l'hébergement solidaire
- ✓ Adhérer à l'association : 4€/an
- ✓ Reverser 1€/nuit (max 20€/mois) à l'association
- ✓ Fournir : une attestation de propriété, pièce d'identité et attestation d'assurance logement

Les conditions pour être hébergé

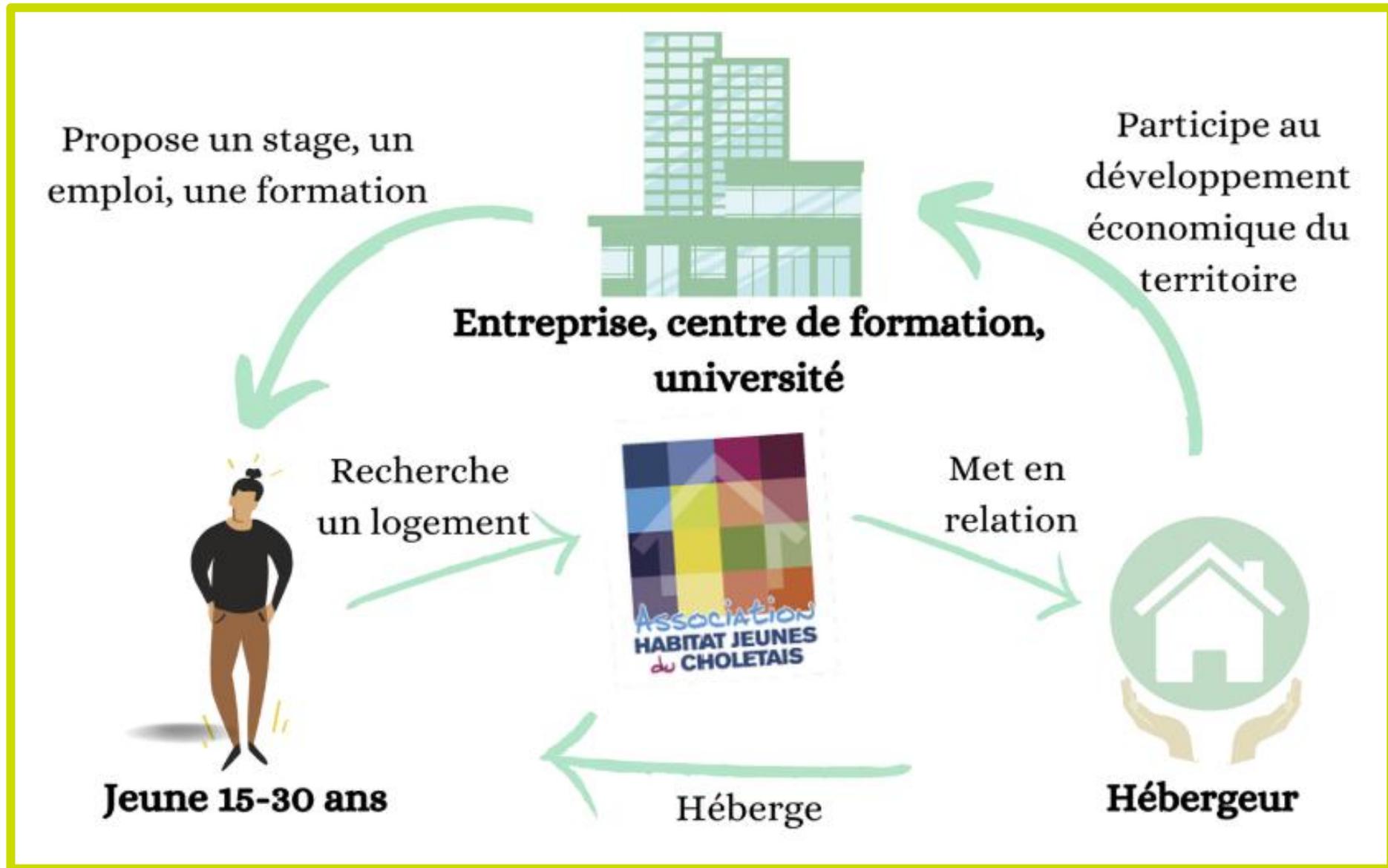


52 jeunes hébergés en 2024

- ✓ Avoir entre 15 et 30 ans et un projet professionnel
- ✓ Être en accord avec le partage des espaces
- ✓ Adhérer au projet associatif
- ✓ S'engager à respecter les closes du contrat
- ✓ Adhérer à l'association : 4€/an
- ✓ Fournir : pièce d'identité, attestation de responsabilité civile et autorisation parentale (si mineur)

NB : Pour un jeune mineur, il reste sous la responsabilité de son responsable légal , celui-ci est signataire du contrat d'hébergement

Le fonctionnement



Le rôle de l'association



Avant l'hébergement :

Rencontre avec l'hébergeur et visite du logement :

- Garantie de la qualité d'hébergement
- Assure l'adhésion au projet social du dispositif

Etude de la demande du jeune :

- Diagnostic de la demande
- Orientation vers un hébergeur selon la demande

Pendant l'hébergement :

- Signature d'un **contrat** tripartite entre l'association, l'hébergeur et le jeune
- **Médiation** entre le jeune et l'hébergeur



Drissia REZOUKI
Directrice
Coordination globale



Sophie BRETAULT
Responsable Gestion
Locative et Patrimoine
Coordination technique



Jeanne SACHOT
Intervenante sociale
Référente du dispositif



Stella USUREAU
Assistante d'accueil et
de gestion locative
Facturation

Le + du dispositif

Pour les jeunes et les hébergeurs

- ✓ Facilite de l'insertion professionnelle par le logement
- ✓ Créé du lien social
- ✓ Est un gage de qualité
- ✓ Favorise le parcours résidentiel des jeunes
- ✓ Offre un cadre sécurisant

Pour le territoire

- ✓ Favorise l'attractivité du territoire
- ✓ Participe au développement économique
- ✓ Protège et développe les emplois
- ✓ Participe au Développement Durable du territoire
- ✓ Participe à l'optimisation du foncier
- ✓ Renforce la solidarité sur le territoire

Retour d'expériences

Les hébergés



- **Praticité** : « C'est très utile »
- **Coût peu onéreux** : « Ça fait plaisir de trouver un logement convenable sans que cela ne soit hors de prix ! »
- **Convivialité** : « joie de vivre », « famille aux petits soins », « Hébergeurs attentifs et bienveillants ».

Les hébergeurs

- « C'est une histoire de famille. Mes parents étaient agriculteurs et accueillait les stagiaires. »
- « Les moments d'alternances laissent aussi des plages de liberté... »
- « C'est une suite logique à l'accueil familiale, j'avais une chambre de libre et le besoin de contact, de moments conviviaux. »
- « Cet hébergement m'a permis de sortir de mon train-train quotidien. D'avoir du lien social et de m'ouvrir à d'autres façons de vivre. »



Les partenaires

➤ Le réseau Régional Habitat Jeunes :



➤ Les collectivités :



➤ Les institutions :



Merci

Contact :

hth@habitatjeunes-choletais.fr

07 64 46 45 43

02 41 71 36 36

